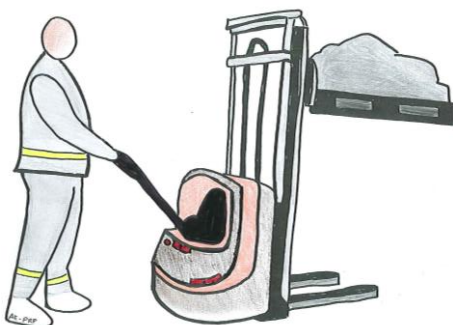


TRANSPALETTES ET GERBEURS A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT SELON R366 – EQUIVALENCE CACES® R485 - FORMATION DANS NOS LOCAUX -

PRO-291.18-01

Fiche-programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail



Public visé

Travailleurs utilisant un ou plusieurs types de transpalettes ou de gerbeurs, manuels ou électriques, et en conséquence être formés et évalués sur l'utilisation des équipements concernés.

Prérequis

Aptitude médicale

Type d'action

- Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- Formation en centre de formation spécialisé

Codes de formation

Formacode : 31768 – Chariot automoteur

NSF : 311 – Transport, manutention, magasinage

Textes officiels se rapportant à l'action de formation

- Utilisation des équipements de travail : Articles R4323-1 à R4323-4 du code du travail
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail
- Conduite des transpalettes et gerbeurs : Recommandations R366 et R485 de l'Assurance Maladie

Durée

- 7 heures (1 jour)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 50% du temps de formation

Périodicité

- A définir par l'employeur au moyen de contrôles périodiques des capacités des travailleurs
- Dispense du CACES® R485 pendant 5 ans

Nombre de participants par groupe

10 personnes maximum

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Moyens pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire à la fin de la formation (à valider avec l'organisme).
- Installations en centre de formation :
 - ↳ Salles de cours, tables, chaises, mur pour la projection, tableau papier ou effaçable
 - ↳ 4 blocs sanitaires à disposition des stagiaires
 - ↳ Cafétéria chauffée et équipée d'un réfrigérateur, de micro-ondes, tables et chaises
 - ↳ 18 places de stationnement à destination exclusive des stagiaires (dont une réservée au stationnement des personnes à mobilité réduite)

Moyens techniques

- Equipements mis à disposition **par notre plateforme** :
 - ↳ Transpalette électrique à conducteur accompagnant
 - ↳ Gerbeur électrique à conducteur accompagnant
 - ↳ Transpalette manuel à conducteur accompagnant
 - ↳ 3 entrepôts couverts et espaces extérieurs équipés des charges et des installations nécessaires à la réalisation des exercices
- Equipements à fournir **par les stagiaires** :
 - ↳ Chaussures de sécurité
 - ↳ Chasuble haute visibilité
- Bien qu'il soit préférable que chaque stagiaire dispose de ses propres équipements, notre plateforme met à leur disposition, en prêt, des chasubles haute visibilité ainsi que de sur-chaussures de sécurité propres.
- Nos équipements sont tous conformes à la réglementation, entretenus et disposent de leurs rapports de vérification générale périodique.

Moyens d'évaluation et dispense du CACES® R485

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une fiche standardisée correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
- Conformément au § A1-3 de la Recommandation R485 applicable à partir du 01/01/20, une « *attestation de formation d'une journée au moins, respectant le programme de formation de la Recommandation R366 parties 1, 2 et 3 : transpalettes électriques gerbeurs à conducteur accompagnant* », délivrée avant la date d'entrée en vigueur de la Recommandation, « *dispense des CACES® R485 des catégories 1 et 2 pendant les 5 années qui en suivent l'obtention* ».

Objectif de la formation

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'utiliser en sécurité les équipements de manutention concernés par la formation.

La formation prévoit l'apprentissage de l'utilisation en sécurité et l'évaluation du stagiaire, afin de rendre un avis à l'employeur sur ses capacités et son comportement.

Programme détaillé de la formation

■ Enseignements théoriques

- ↳ Réglementation relative à l'utilisation des équipements de travail
- ↳ Prévention des accidents de travail
- ↳ Caractéristiques des transpalettes et des gerbeurs
- ↳ Règles de stockage et de chargement
- ↳ Vidéos

■ Enseignements pratiques

- ↳ Adéquation l'appareil à la nature du travail
- ↳ Vérifications à la prise de service
- ↳ Conduite et manœuvres
- ↳ Gerbage et transport de charges

■ Evaluation par le formateur

- ↳ Test de connaissances théoriques
- ↳ Circuit avec exercices pratiques

Tarif

Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter